

## **COMPTE-RENDU**

Du comité départemental des ENS  
du 27/05/11

<b>Présents</b>	
M. VANTOMME	1 <sup>er</sup> Vice-Président, Sénateur
M. SANGUINETTE	Vice-Président du Conseil Général chargé de l'Environnement
M. MENN	Vice-Président chargé de l'insertion et de la solidarité
M. OGUEZ	Conseiller général de l'Oise
M. DAVERDIN	Directeur du développement des territoires
Mlle PERRIN	Chargée de mission Espaces naturels sensibles
Mme MYSLINSKI	Direction des routes et des déplacements, responsable du service gestion du réseau
M. VECQUES	Responsable de territoire
M. LEFEVRE	Directeur Général de la Communauté de communes des Deux Vallées
Mme BEAUFILS	Chargée de mission à la Communauté de communes des Deux Vallées
M. CARON	Président de l'association Oise Nature
M. CHAUMENY	Association de regroupements des organismes de sauvegarde de l'Oise (Commission des sites : sites et paysages)
M. BAS	Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de l'Oise
M. HERCENT	Chargé de mission au Parc naturel régional Oise Pays de France
M. JAMINON	Responsable des études à l'Office national des forêts (ONF)
M. HAUGUEL	Chargé de mission au Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNB)
M. PREY	Chargé d'étude au Conservatoire botanique national de Bailleul
M. DAS GRACAS	Responsable de l'antenne Oise au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CENP)
Mlle PIERROUX	Chargée de mission au CENP
M. MERY	Fédération départementale des chasseurs de l'Oise
M. BEZAIN	Agence de l'eau seine-Normandie – chargé de mission
<b>Excusés</b>	
M. DESFORGES	Préfet de l'Oise
M. PIGNOL	Directeur de la Direction régionale de l'aménagement et du Logement (DREAL)
M. GEWERC	Président du Conseil Régional de Picardie

---

**M. SANGUINETTE ouvre la séance** en rappelant que la préservation et la valorisation des Espaces naturels sensibles constitue une priorité majeure pour le Conseil général de l'Oise, et que le département s'est doté il y a deux ans, d'un schéma départemental des ENS afin de structurer son action dans une perspective technique et financière de développement durable. Il énonce le fait que le schéma ENS doit permettre de poursuivre et de renforcer la connaissance du patrimoine naturel de notre département, et d'améliorer les efforts de préservation de gestion des territoires emblématiques. Il signale à cet égard l'acquisition des marais de Sacy et du site forestier départemental de Thiescourt.

## **I. Bilan 2010 des actions en faveur des ENS**

Mlle PERRIN rappelle les grandes étapes 2010 sur les propriétés départementales des marais de Sacy et du site forestier départemental d'Elincourt-Sainte-Marguerite. Le fait le plus marquant sur les marais de Sacy a été l'adhésion du département au syndicat mixte des marais, l'instance assurant une coordination entre les différents propriétaires publics et privés et concourant à une gestion harmonieuse et durable des marais.

Elle poursuit par le soutien du département au Parc naturel régional Oise Pays de France, aux forestiers privés, ainsi qu'aux acteurs en charge de la gestion des sites naturels de l'Oise (Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et collectivités). Elle rappelle une étape importante dans la politique ENS, le bilan zones humides initié avec le Conservatoire des espaces naturels de Picardie (CENP) et la Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER) ; cette démarche doit permettre d'identifier des secteurs d'intervention prioritaire et leur prise en compte par les maîtres d'ouvrage.

## **II. Intégration de nouveaux sites au réseau des ENS**

### **Les étangs du Plessis-Brion**

Mlle PERRIN rappelle que le Schéma des ENS a été adopté en 2009 et que l'année 2011 est une année « transitoire » permettant l'intégration de sites naturels qui seraient passés inaperçus pendant la phase de diagnostic du schéma.

M. LEFEVRE, Directeur général des services de la Communauté de communes des Deux Vallées (CC2V), poursuit en présentant le 1<sup>er</sup> site à l'intégration du réseau des ENS : les étangs du Plessis-Brion. Il précise dans un premier temps le contexte géographique et historique du site, anciennement exploité par Lafarge Granulats et réaménagé en plan d'eau avec la création d'un observatoire, à des fins pédagogiques.

Il énonce l'intérêt écologique de ce site avec près de 53 espèces d'oiseaux et 132 espèces végétales, dont 2 espèces rares en Picardie : le Potamot coloré et le Patience maritime.

L'objectif formulé par la Communauté de communes des Deux Vallées est la préservation des zones humides et la valorisation d'un tourisme « au fil de l'eau », en complémentarité avec les circuits de randonnée (5 chemins inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et la Trans'Oise.

M. LEFEVRE précise que suite à l'intégration de ce site au réseau des ENS, une acquisition des étangs sera réalisée par la CC2V, une étude paysagère sera lancée suivie de travaux d'aménagements, pour permettre une inauguration du sentier pédagogique en 2012, lors de l'Oise Verte et Bleue.

M. CARON, Président de l'association Oise Nature, précise qu'il reste important de veiller à l'articulation du projet avec le Canal Seine Nord Europe. Il ajoute également la concertation préalable avec le Comité de l'Entente Oise Aisne sur les questions d'inondabilité du secteur.

M. LEFEVRE précise que de nombreux échanges se sont tenus avec l'Entente Oise Aisne sur ces questions.

M. MENN et M. BLANCHARD soulignent l'importance du projet vis-à-vis du canal Seine-Nord et son potentiel de valorisation touristique.

M. CARON rappelle que ce site présente de nombreuses richesses avec les boucles de la « Vieille Oise » et les nombreuses prairies inondables et qu'à ce titre, il mérite une attention particulière.

M. JAMINON, représentant l'Office National des Forêts, propose également de réfléchir aux connexions écologiques avec la forêt du Bois de l'Epine, située à proximité immédiate du site.

M. DAS GRACAS, du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, propose également d'intégrer au périmètre ENS le corridor de méandre.

M. BAS, du Centre permanent d'initiative à l'environnement, précise que ce site présente un réel intérêt pour de nombreuses espèces d'oiseaux migratrices.

**Compte-tenu de son intérêt écologique et de son potentiel d'ouverture au public, il est proposé d'inscrire ce site en ENS d'intérêt local.**

**Le CDENS consulté pour avis sur l'intégration de ce site en ENS d'intérêt local émet un avis favorable à l'unanimité.**

Mlle PIERROUX du Conservatoire des espaces naturels de Picardie, poursuit la présentation des nouveaux sites proposés par son association pour une intégration au réseau ENS.

#### **Les landes de Rouville**

Les landes de Rouville se situent au sud du département et se caractérisent par des habitats à bruyère cendrée, protégée à l'échelle régionale. La proximité du bois du Roi et du bois de la Pierre Monconseil doit permettre une reconnexion du patrimoine naturel, les habitats de landes formant à l'heure actuelle des « isolats ».

M. CARON pose la question des voies d'accès au site et de l'existence de chemin ruraux.

M. DAS GRACAS répond sur ce point qu'il existe un chemin rural et que le site a vocation à accueillir du public de manière raisonnée.

M. BAS pose la question de la localisation du projet de décharge.

En réponse, M. DAS GRACAS précise que la décharge se situe plus au sud, sur la commune de Péroy-les-Gombries.

**Compte-tenu de son fort intérêt écologique et de l'opportunité d'une mise en réseau de ce territoire avec d'autres, il est proposé son intégration en ENS d'intérêt départemental.**

**Le CDENS consulté pour avis sur l'intégration de ce site en ENS d'intérêt départemental émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **Les pelouses de Creil**

Ce site présente la particularité d'être localisé en zone péri-urbaine. Ces pelouses de la garenne hébergent la station la plus importante de Sesslerie de l'Oise et une des plus importantes populations de Gentiane croisettes.

Ces pelouses sont mises en danger par la fermeture du milieu, le piétinement et les dépôts sauvages. A ce titre, elles méritent une intervention et une protection particulière.

M. DAS GRACAS souligne la très grande sensibilité de ce site et l'urgence d'une intervention pour préserver ce patrimoine remarquable pour le département.

Mlle PERRIN précise que seule la partie la plus éloignée de la zone urbaine sera intégrée au périmètre ENS, les travaux de restauration qui seront menés sur cette partie du site permettront ainsi de témoigner de l'intérêt d'une gestion restauratrice et d'une éventuelle extension de la démarche.

**Compte-tenu du fort intérêt écologique de ces pelouses et du degré de menaces auxquelles elles sont soumises, il est proposé une inscription en ENS d'intérêt départemental.**

**Le CDENS consulté pour avis sur l'intégration de ce site en ENS d'intérêt départemental émet un avis favorable à l'unanimité.**

Mlle PERRIN laisse la parole à M. PREY du Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNB) pour développer la démarche de gestion différenciée des bords de route et les perspectives de l'opération en 2011.

### **III. Gestion différenciée des bords de route : bilan et programme d'actions 2011**

#### **Suivi par le Conservatoire botanique national de Bailleul**

M. PREY rappelle les enjeux de la mise en place d'une gestion différenciée aux abords des routes : il s'agit d'une pratique concourant à « amélioration générale des pratiques pour favoriser la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du milieu naturel » tout en garantissant la sécurité des usagers.

Il dresse par la suite le bilan des investigations, en présentant les nombreuses espèces recensées sur ces bords de route, et de la gestion préconisée sur les sites de :

- Thury-sous-Clermont (RD89) ;
- Fitz-James (RD127) ;
- Vieux-Moulin (RD547).

Enfin, M. PREY énonce les perspectives de chantier pour 2011 avec le lancement d'un chantier expérimental sur la commune de Parnes (RD509).

## **Suivi par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie**

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CENP) établit le bilan 2010 de la gestion différenciée des bords de route sur le Clermontois (RD89, RD12) et le Noyonnais. Il évoque tout particulièrement l'intérêt du Noyonnais qui constitue un couloir de migration pour de nombreuses espèces de papillon dont le Cuivré des marais.

Enfin, le CENP expose les projets de chantier expérimentaux à venir sur le Valois (UTD Sud-Est, RD126/607) et le Vexin (UTD Sud-Ouest, RD 509).

Pour rappel, ces chantiers ont été choisis compte-tenu de leur intérêt écologique et de la présence de sites ENS, favorisant une mise en réseaux de ces territoires. Le choix s'est également porté sur ces secteurs en fonction des priorités de la direction des routes et des déplacements.

Mme MYSLINSKI précise qu'un guide sera prochainement édité sur la politique d'entretien des bords de route.

Mlle PERRIN rappelle que cette opération a permis, depuis deux ans, d'impliquer davantage les agents routiers sur la question de la veille écologique des espèces exotiques envahissantes. Désormais, les agents sont en mesure d'identifier les 10 principales espèces exotiques envahissantes de l'Oise, de localiser les foyers d'espèces et de relayer l'information auprès du Conservatoire botanique national de Bailleul.

## **IV. Gestion opérationnelle sur les propriétés départementales**

Mlle PERRIN présente l'opération « Coup de pouce à l'emploi » initiée par le département dans deux grands domaines : l'aide aux personnes et l'environnement. Elle rappelle que cette opération a pour objectif un retour à l'emploi par l'insertion.

La mise en place de « contrats aidés » sur les propriétés départementales de l'Oise a été souhaitée dès cette année. Elle vient conforter l'équipe déjà en place sur les marais de Sacy et permet une intervention, qui jusqu'à présent n'était pas menée, sur le site forestier départemental d'Elincourt-Sainte-Marguerite.

Ces contrats d'une durée de 6 mois, sont renouvelables une fois, et offrent un vrai tremplin aux personnes dans une démarche d'insertion professionnelle.

**M. SANGUINETTE clôture la séance.**